Père, ce Tertiaire illustre a été donné au monde pour manifester le règne de Dieu et pour démontrer aux chrétiens charnels, afin qu'ils soient inexcusables, que ce royaume s'établit moins sur la science, la richesse, ou la force, que sur l'humilité, la pauvretéet la croix.

(1) ***X



ête du Pape. — Le 20 mars, à l'occasion de sa fête patronymique, saint Joseph, le Pape a reçu les félicitations du Sacré-Collège. La fête a revêtu un caractère intime. Au cours de la conversation, Pie X a parlé de la demande faite par le cardinal Coullié que le curé d'Ars fût proclamé le protecteur des curés.

Nouvelle invocation. — Sur la demande d'un grand nombre d'évêques, le Souverain Pontife autorise par décret du 8 février 1905, l'introduction dans les litanies du saint Nom de Jésus de l'invocation suivante: Per sanctissimæ Eucharistiæ institutionem tuam, libera nos, Jesu, qui peut se traduire: Par l'institution que vous avez faite de la Très Sainte Eucharistie, délivrez-nous, Jésus. Cette invocation viendra après celle-ci: Per Ascensionem tuam.

Les Saints. — D'après une statistique fournie par S. Em. le cardinal Steinhueber, Préfet de la Congrégation des Rites, il y a actuellement 287 causes pendantes à la Sacrée Congrégation, 23 de canonisation et 264 de béatification. Parmi celles-ci 152 sont déjà introduites et 112 sont encore en préparation. De ces 287 causes, 239 appartiennent aux ordres religieux, c'est-à-dire: 75 à la famille franciscaine, 41 à la compagnie de Jésus, 14 aux Dominicains, 12 aux Rédemptoristes, 7 aux Augustiniens, 6 aux Maristes, 5 aux Carmes, 5 aux Passionistes et 4 à chacun des Ordres suivants: Trinitaires, Servites, Barnabites, Lazaristes, Missions étrangères.

Des o (dont o reines: Autre femmes. canadie Il s'a cultús » devrait Nou deux no Bustos. rique du comme La ca cause d Rome culte por Actue

> On sig se qui p l'adresse

> > (I) Au p

nom de Mg de Mgr. L let (N. c

D'innom

versalité

nement.

demande

⁽¹⁾ Dans l'Almanach franciscain de 1905.